

MAIRIE DE LE HEZO

56450

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 juillet 2009

L'an deux mil neuf, le vingt quatre juillet, à 20 heures 45, le Conseil Municipal de la Commune du Hézo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame BOYCE Josiane, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 15 – Présents : 11 – Votants : 13

- Date de convocation du Conseil Municipal : 07 juillet 2009
- Affichage : 07 juillet 2009
- Dépôt en Préfecture : 03 août 2009
- Publication : 03 août 2009

PRESENTS :

Mme BOYCE Josiane - Mr LEBERT Loïc - Mr GUILBERT Michel - Mme BAR-BIZET Victoria - Mme CARO Michèle-Paule – Mr Olivier LEGANGNEUX - Mme BURGARD Valérie - Mr CAUDAL Nicolas –Mme Evelyne LAIGO - Mme ALOS Dominique - Mr GAIN Philippe

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Véronique DUPORT donne procuration à Mme M-Paule CARO

Melle Yolande LE SOMMER donne procuration à Mme Josiane BOYCE

ABSENTS :

Mr Gilles MOYEN – Mr Louis-Charles JEAN

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mr CAUDAL Nicolas

Madame Le Maire demande s'il y a des remarques pour le compte rendu du dernier conseil municipal. Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu est validé.

1 – SALLE POLYVALENTE

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de définir l'appellation de la nouvelle salle Polyvalente :

Proposition N°1 : L'Estran

Proposition N°2 : Cap Inezic

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par un vote à main levée soit : l'Estran avec

6 voix pour et Cap Inezic : 5 voix.

A la majorité des voix exprimées, l'appellation de la nouvelle salle polyvalente est « L'Estran ».

Une plaque de signalisation avec cette inscription sera à réaliser ultérieurement.

La date de l'inauguration est fixée au 03 octobre 2009 à 10h30.

2 – PROGRAMME LOCAL DE L’HABITAT DE LA CAPV

Objet : Programme Local de l’Habitat de la Communauté d’Agglomération du Pays de Vannes – Avis sur le projet 2010-2015

Par délibération du 19 juin 2008, la Communauté d’Agglomération a décidé d’engager la procédure d’élaboration de son nouveau Programme Local de l’Habitat afin de définir un plan d’actions en adéquation avec la nouvelle situation économique, sociale et démographique du territoire (le PLH actuel ayant été approuvé en 2003).

Conformément aux dispositions du Code de la Construction et de l’habitation, ce nouveau PLH définit pour une durée de 6 ans les objectifs et les principes d’une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l’accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l’offre de logements.

L’étude confiée au cabinet Astym-Inater, a été réalisée en collaboration avec les membres du bureau, de la commission Habitat et Logement ainsi que les principaux partenaires (collectivités, services de l’Etat, bailleurs sociaux, associations œuvrant dans le domaine de l’habitat et du logement ...) et professionnels en matière d’habitat.

Ces réflexions ont abouti à la définition du projet du PLH 2010-2015 qui comprend quatre parties :

1-Le diagnostic qui analyse le fonctionnement du marché local du logement et les conditions d’habitat sur l’ensemble du territoire de l’agglomération.

2-Les orientations qui définissent les objectifs prioritaires et les principes de la politique locale de l’Habitat à savoir :

1. Adapter l’offre en logements aux défis démographiques du territoire ;
2. Assurer une politique forte de développement et d’adaptation de l’offre locative sociale ;
3. Apporter une réponse adaptée à la diversité des besoins en logements ;
4. Mettre en cohérence les politiques de l’habitat, de l’urbanisme et du foncier ;
5. Intégrer le développement durable dans la politique de l’habitat.

3-Le Programme d’actions territorialisées décline les objectifs en actions à conduire sur la période 2010-2015 :

1. Programmer les logements en cohérence avec le SCOT
2. Favoriser la mixité sociale
3. Soutenir l’accession sociale à la propriété
4. Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées
5. Proposer une offre de logement aux jeunes et personnes en mission temporaire
6. Lutter contre l’habitat indigne
7. Développer un dispositif d’hébergement d’urgence
8. Développer une offre d’habitat adapté aux besoins des gens du voyage
9. Soutenir l’élaboration de « référentiels urbains »
10. Articuler politique de l’urbanisme et politique de l’habitat
11. Soutenir au plan communautaire l’action foncière des communes
12. Développer les approches environnementales de l’urbanisme
13. Maîtriser la consommation énergétique des logements
14. Développer les réseaux et partenariat pour la promotion d’un habitat de qualité

4-Enfin, les modalités de suivi et d'évaluation du PLH

Ces actions concrètes, détaillées dans le projet joint en annexe, précisent les modalités d'intervention de la Communauté d'Agglomération, les partenariats envisagés et les coûts prévisionnels.

Une attention particulière a été portée à la production variée et adaptée de logements à l'ensemble des besoins et aux évolutions démographiques en intégrant :

- Les questions environnementales et notamment les orientations du grenelle de l'environnement dans ses aspects relatifs aux économies d'énergie et à la lutte contre l'effet de serre. Une OPAH « thermique » sera en ce sens engagée. Elle visera à améliorer l'efficacité énergétique du bâti ancien, qui constitue logiquement l'essentiel du parc et pour lesquels les efforts d'améliorations sont les plus importants ;
- Les notions de développement durable visant à mieux articuler qu'aujourd'hui les questions de logements, avec l'urbanisme, les déplacements, les équipements, la qualité urbaine. Les partenariats notamment avec le Conseil Général du Morbihan ont été renforcés grâce au Programme Départemental de l'Habitat en cours. Les articulations avec les documents et programmes en cours ont été également soutenus (ADEME, programmes régionaux, Cluster habitat Durable, SCOT, Plan de Déplacements Urbains)
- Les questions foncières et d'économie d'espace. Suite au précédent PLH, la consommation foncière est passée de 120 à 100 ha/an. Le nouveau PLH poursuit les efforts engagés et permet d'envisager une consommation de l'ordre de 80 ha/an grâce à :
 - une densification renforcée et adaptée au contexte local
 - l'incitation au renouvellement urbain
 - une plus grande qualité des opérations
- La qualité de vie de nos concitoyens. L'ensemble de ce programme suppose en corolaire d'investir dans le champ de l'ingénierie et du conseil pour améliorer significativement la qualité des opérations. La Communauté d'agglomération, grâce à ses différents outils et ses compétences internes favorisera les échanges avec les collectivités, partenaires et professionnels dans l'objectif d'améliorer la qualité de vie de nos concitoyens. Elle accompagnera également dans cette démarche, les communes qui le souhaiteront.

Ce dispositif ambitieux, synthétisé ci-dessous, engage un effort financier important de la Communauté d'Agglomération :

PLH «2010-2015»
Synthèse des actions et coût moyen annuel

ORIENTATIONS / Actions	Budget moyen annuel
ADAPTER L'OFFRE DE LOGEMENTS AUX DEFIS DU TERRITOIRE	
Programmer les logements en cohérence avec le SCoT	- €
ASSURER UNE POLITIQUE FORTE DE DEVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION DE L'OFFRE LOCATIVE SOCIALE	
Favoriser la mixité sociale	
<u>Objectif 350 logements sociaux/an</u>	
240 PLUS participation forfaitaire en fonction de la taille du logement : 3000€/logt en moyenne	720 000 €
52 PLA-i ordinaires participation forfaitaire en fonction de la taille du logement : 6000€/logt en moyenne	312 000 €
8 PLA-i adaptés/structures participation forfaitaire en fonction de la taille du logement : 10000€/logt en moyenne	80 000 €
50 PLS participation forfaitaire en fonction de la taille du logement (si le PLS <= 20% de l'offre locative sociale) : 1900€/logt en moyenne	47 500 €
<u>Augmenter les places en structures collectives pour personnes âgées</u>	
Objectif : 150 nouvelles places sur le PLH, soit en moyenne 25/an financement des structures collectives (type foyer) : 1300€/place	32 500 €
Renouvellement urbain	
<u>Aide complémentaire pour les opérations d'acquisition-amélioration et renouvellement urbain en centres-bourgs (hors ANRU)</u> 1500€/logt (Obj: 20/an)	30 000 €
<u>ANRU</u> : participation à la réhabilitation de 1034 logements sur la durée du PLH; coût estimatif annuel : 135 000€	135 000 €
Répartition des logements sociaux à produire par secteur	- €
20% sur Vannes 52% sur la première couronne 28% sur les îles et la deuxième couronne <i>Concertation au moment de la programmation</i>	
Aider à la mise en place de résidence sociale Objectif : 2 sur la durée du PLH d'une capacité de 18-20 places (financement en PLA-i, moyenne 10000€/logt)	
Participer au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) Forfait annuel par habitant Coût estimé :	12 000 €
Sous total annuel du Thème	1 369 000 €
APPORTER UNE REPONSE ADAPTEE A LA DIVERSITE DES BESOINS EN LOGEMENTS	
Soutenir l'accession sociale à la propriété Aider 100 opérations / an en accession PTZ et 20 en location/accession	350 000 €
Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées Adaptation des logements parc privé (obj: 30/an) et parc public (obj: 30/an) 30% du coût des travaux, plafonné à 1000€	55 000 €
Proposer une offre de logements aux jeunes et personnes en mission temporaire Participer au cout de fonctionnement des FJT (20 000€/foyer) Projet AMISEP (espace résidentiel) 1000€/nouveau logement géré	60 000 € 8 000 €
Lutte contre l'habitat indigne Objectif : 5 logements par an; coût : 1500€/logt	7 500 €
Développer un dispositif d'hébergement d'urgence Objectif : apporter une réponse appropriée par secteur répondant aux objectifs DALO (1place par tranche de 2000 hab) Travail de mutualisation de la gestion	- €
Développer une offre d'habitat adapté aux besoins des gens du voyage Mettre en œuvre le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage Création de logement adapté (terrain familial, habitat mixte ou traditionnel) Gestion des aires d'accueil Aide à la scolarisation (subvention à l'association sauvegarde de l'enfance)	130 000 € 315 000 € 15 000 €
Sous total annuel du Thème	940 500 €
METTRE EN COHERENCE LES POLITIQUES DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DU FONCIER	
Soutenir l'élaboration de référentiels urbains Aide technique et méthodologique aux communes Aide financière de 30% du montant des travaux de l'étude plafonnée à 3 000€	15 000 €

INTEGRER LE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LA POLITIQUE DE L'HABITAT	
Développer les approches environnementales de l'urbanisme Etudes lancées à l'initiative des communes - subventionnées par l'ADEME	- €
Maîtriser la consommation énergétique des logements Etude d'une OPAH thermique	100 000 €
Développer les réseaux et partenariats pour la promotion d'un habitat de qualité <u>Observatoire de l'habitat</u> (ADIL, ADO HLM) <u>CAPV : centre de ressources sur les pratiques urbaines</u> Actions de sensibilisation (promoteurs, lotisseurs, aménageur, public ...) <u>Maîtrise de l'énergie dans l'habitat</u> Participation au point info énergie, Cluster départemental, plan climat région ...)	- €
Sous total annuel du Thème	100 000 €
METTRE EN PLACE LES OUTILS DE SUIVI ET DE PILOTAGE	
Compléter l'information sur le marché foncier et l'habitat <u>Adhésion à l'ADIL</u> Mission d'information et de conseil auprès du public (mise en place de permanences d'accueil) Observatoire de l'habitat avec l'ADIL <u>Participation au fichier commun de la demande locative sociale</u>	40 000 € 5 000 €
Compléter le dispositif d'observatoire de l'ADIL Observatoire de la CAPV	- €
Sous total annuel du Thème	45 000 €
TOTAL	2 469 500 €

Conformément aux dispositions de l'article R302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation, ce projet doit être soumis pour avis aux communes membres de l'EPCI. Il appartient donc au Conseil Municipal de délibérer sur celui-ci.

Après avoir pris connaissance du document détaillant les mesures arrêtées, le Conseil Municipal, par un vote à main levée, 12 voix pour et 1 voix contre (Nicolas Caudal), adopte le projet du programme local de l'habitat 2010-2015 cité ci-dessus.

3 – MISSION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL/ACCOMPAGNEMENT A L'ELABORATION DU PLU DE LE HEZO

Le Conseil Municipal, par un vote à main levée et à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention relative à la mission d'assistance et de conseil aux communes pour l'accompagnement à l'élaboration du PLU de Le Hézo à titre gratuit.

4 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Inscriptions budgétaires de 2010

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Ministère de l'Intérieur pour les opérations suivantes :

- Démolition de la salle des Fêtes
- Equipement de la salle Polyvalente
- Aménagement des abords de l'école
- Acquisition de matériels divers (camion ...)
- Voirie rue Er Vreneguy, rue Saint Vincent, partiellement

Pour un montant de : 140 000,00 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité, sollicite cette subvention et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

5 – REVISION DU PLU DE SURZUR

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal du projet de révision du PLU de la Commune de Surzur arrêté par délibération du 20 mai 2009.

En application de l'article L 123-9 du code de l'urbanisme, le Conseil Municipal de Hézo dispose de trois mois pour formuler un Avis.

Après délibération, par un vote à main levée et à l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte des observations émises par la Commune de Surzur quant à l'extension de la carrière ;

- Relève que celle-ci est conditionnée par la création d'une voie de contournement et la réalisation d'une étude d'impact ;

- Regrette qu'une zone boisée n'ait pas été conservée le long de la route de Ker Lannio, sur la parcelle classée 1 Aue, afin de limiter la perception visuelle de la carrière à partir de la route.

6 – VENTE DU 2^E LOT DE PARCELLE SITUEE A LEZUIS

Il est rappelé qu'au cours de la séance du 21 novembre 2008, les membres du Conseil Municipal ont approuvé la vente du lot B, appartenant à la commune et situé à Lézuais d'une contenance totale de 470 m² dont 223 m² constructibles pour un montant forfaitaire de

60 000 €.

Compte tenu des caractéristiques spécifiques soulevées par les futurs acquéreurs concernant les contraintes d'implantation et le type de construction à envisager, et tenant compte de leur engagement d'acquisition transmis par courrier en date du 20 juillet 2009,

Il est demandé aux membres du CM d'accepter la proposition de prix pour la vente du

lot B comme suit :

Lot B d'une contenance de 470 m² dont 223 m² constructibles pour un montant de 54 825 € (soit 116,65 € le m²) au lieu de 60 000 € (127,65 € le m²).

Le CM après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité accepte la proposition énumérée ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

QUESTIONS DIVERSES :

Madame Le Maire

- précise qu'elle rencontre l'architecte des Bâtiments de France le lundi 3 aout, car L'Etat souhaite faire évoluer le périmètre protégé.
- fait lecture du courrier de la société Orange sur sa décision de ne plus implanter d'antenne à l'emplacement négocié avec la commune.
- souhaite que la gestion de la salle « L'Estran » soit partagée, car actuellement seul Mr Guilbert s'en occupe.

L'exposition pendant la semaine du golfe a été bien perçue. La proposition est faite d'en réaliser une fois/an. Elle souhaite également réfléchir à une politique culturelle sur la commune en partenariat avec la Communauté d'Agglomération. La commune souhaiterait accueillir les troupes théâtrales des communes voisines pour leur représentation annuelle.

- propose d'installer un DSA sur la commune.

Le coût du plan de mise en accessibilité de la voirie conduite par la Communauté d'Agglomération a couté 1400 euros à la commune.

Loïc Lebert

- informe le Conseil Municipal qu'il a reçu l'étude concernant le chauffage de l'école et reprendra contact avec les entreprises à propos du contrat d'entretien.

Michel Guilbert

- précise que les rapports annuels des différents syndicats sont disponibles à la mairie.
- les deux lampadaires cassés dans la Z.A vont être réparés par l'assureur du camion qui les a renversés.
- le SDEM installe un lampadaire à l'entrée de la salle de « L'Estran ».
- les travaux du Conseil Général pour le boviduc de Lézuiz sont en cours d'achèvement avec un côté pour les véhicules à moteur et un autre pour les piétons et cyclistes.
- remercie le Clapotis pour sa participation à la semaine du golfe et l'exposition des photos.

Victoria Bar

- fait le bilan du Conseil d'école et des besoins matériels pour la rentrée

Nicolas Caudal

- émet son inquiétude quand à l'implantation de l'antenne sur un terrain privé bien plus proche des habitations que ce que la commune avait négocié avec l'opérateur.
- refuse l'installation d'un DSA sur la commune au regard du coût de celui-ci et de l'inexistence d'un lieu disponible 24/24h permettant son utilisation.

Le Public

- Les mollocks sont mal utilisés.

Mr Lebert répond que les autocollants vont être modifiés prochainement afin d'améliorer la lisibilité du fonctionnement.

Mr Rouxel précise que les arbres sur la route de Surzur sont fragiles. La carrière vide l'eau sur la commune du Hézo, donc la route est inondée et les fossés également.

Clôture de la séance à 00h30.

Le Maire,
J.Boyce